

# L'Ours



## Sommaire

[Critères de détermination du sexe](#)

[Caractères biologiques](#)

[Caractères écologiques](#)

[Répartition géographique](#)

[Statut juridique](#)

[Mesures réglementaires en France](#)

[Etat des populations et menaces potentielles](#)

[Propositions de gestion](#)

[Axes de recherche à développer](#)

[Le Réseau Ours Brun](#)

[Bibliographie](#)

## L'ours brun (*Ursus arctos*)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Fissipèdes, Ursidae

## Critères de détermination du sexe

L'ours brun n'a pas de dimorphisme sexuel marqué. Les mâles ont des femelles de 50% de plus. Dans les Pyrénées, en général, la couleur de la robe est plutôt claire sur les flancs, foncée et même noire à l'extrémité des membres et sur le museau. Le pelage est habituellement très sombre en milieu d'automne. Il s'éclaircit en été.

L'ours "Papillon"

## Caractères biologiques de l'ours

### Régime alimentaire

L'Ours Brun est un omnivore opportuniste à nette dominante végétivore. Dans les Pyrénées, la fraction d'aliments d'origine végétale représente 80 % des composants des fèces. Elle comprend plus d'une trentaine d'espèces. Les baies jouent un rôle important, elles représentent ici, à elles seules, plus de 30 % d'occurrence et d'abondance des

restes retrouvés annuellement dans les excréments.

L'Ours Brun est un omnivore opportuniste à nette dominante végétivore. Dans les Pyrénées, la fraction d'aliments d'origine végétale représente 80 % des composants des fèces. Elle comprend plus d'une trentaine d'espèces. Les baies jouent un rôle important, elles représentent ici, à elles seules, plus de 30 % d'occurrence et d'abondance des restes retrouvés annuellement dans les excréments.	Crotte d'ours
---	---------------

La fraction carnée représente 20 % des composants des laissées, dont 10 % d'insectes (fourmis, guêpes, abeilles, etc.) et 10 % de mammifères. Ces derniers se répartissent ainsi : 4/5ème de bétail domestique (ovins, caprins essentiellement) et 1/5ème de mammifères sauvages (suidés, cervidés essentiellement).

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons.

Au printemps, l'ours consomme surtout des végétaux herbacés (pousses de graminées et ombellifères) et occasionnellement des cadavres de grands animaux.

A partir de la fin du printemps et du début de l'été, il consomme des insectes coloniaux, essentiellement d'hyménoptères, Fourmis, *Vespidae*, *Apidae*.

Vers la mi-juillet, les ours montrent une nette préférence pour les fruits charnus (*Vaccinium myrtillus*, *Rubus fruticosus*, *R. idaeus*) qu'ils consomment en alternance plus ou moins marquée avec les animaux domestiques (ovins, caprins), en fonction de leur disponibilité.

En début d'automne, la consommation protéique s'estompe au profit d'aliments énergétiques (glucidiques et lipidiques) comme les baies puis les fruits secs (faines, glands, châtaignes&hellip;).

En hiver il s'alimente pas ou peu.

### Activité

En Europe, l'ours brun est principalement nocturne. On observe deux pics d'activité au cours d'un nyctémère, l'un au crépuscule et pendant la première moitié de la nuit, l'autre à l'aube entre 5h et 8h. Cependant le rythme journalier peut varier en fonction des saisons et des conditions météorologiques. Ainsi les périodes d'activité peuvent s'étendre pendant la journée au printemps et à l'automne lors de la période d'hyperphagie.

Dès la mi-novembre, les ours réduisent toutes leurs activités avant de rentrer en léthargie dans la tanière hivernale. A partir de la mi-mars on assiste à la sortie de tanière et à la reprise d'activité.
---

Entre les mois de mai et juin, période du rut, les mâles effectuent des déplacements très importants. A partir de la mi-juillet, dès l'apparition des baies, l'activité alimentaire s'intensifie et se prolonge jusqu'à la fin du mois d'octobre, période d'hyperphagie pendant laquelle l'ours accumule des graisses. A partir de la fin octobre début novembre, la période de pré-hibernation commence. Elle se traduit par la recherche du site de tanière, puis l'aménagement de celle-ci, ce qui entraîne une forte diminution des déplacements.

### Reproduction et survie

L'ours est une espèce polygame. La maturité sexuelle est en moyenne atteinte entre 4-5 ans, parfois 3.5 ans chez les femelles lorsque les conditions trophiques sont favorables, et 5-6 ans chez les mâles. Généralement, la femelle donne naissance à 1-3 oursons par portée.

Dans les Pyrénées, la taille des dernières portées de la souche autochtone était de 1 (observations 1991 à 2001), celle de la souche slovène réintroduite est de 2 jeunes en moyenne. Le taux de fécondité est estimé entre 0,43 et 0,70 selon les régions. Le taux de survie chez les oursons varie entre 56 et 85%. Au delà de 2 ans, le taux de survie annuel est le plus souvent supérieur à 90%. Dans les conditions naturelles, la durée de vie est comprise généralement entre 20-30 ans, alors qu'en captivité elle peut parfois dépasser 40 ans.

## Caractères écologiques de l'ours

L'ours brun d'Europe est plus forestier que son homologue nord américain, le Grizzli. Le maintien de populations d'ours bruns n'est observé que là où il existe de vastes forêts, réparties sur plus d'un millier de km<sup>2</sup>.

Sa préférence l'amène à l'étage montagnard, qui assure le lien entre les zones collinéennes et subalpines fréquentées de façon saisonnière.

Dans les Pyrénées, les ours utilisent préférentiellement la tranche d'altitude 1300-1800 m et les pentes comprises entre 30-40°. Par contre, ils utilisent indifféremment toutes les orientations de versant.

Parmi les composantes les plus utilisées dans les Pyrénées on note les peuplements matures de hêtres et sapins, les fourrés de versants escarpés (*Buxus sempervirens*) de couloirs et lisières (*Fagus sylvatica*, *Coryllus avellana*), les pineraies clairsemées à *Pinus uncinata*, les couloirs à avalanches et pelouse humides (*Heracleum pyrenaicum*), les landes « sub-alpines » à éricacées, les pelouses à espèces nitrophiles, les zones forestières incendiées ou de lisières supérieures riches en arbustes à baies (*Sorbus aucuparia*, *chamaemespilus*).

## Répartition géographique de l'ours

Présent uniquement dans l'hémisphère nord, l'aire de répartition de l'ours s'étend essentiellement aux vastes forêts subarctiques et aux grands massifs forestiers montagneux des régions tempérées. C'est entre 40° et 65° de latitude que cette espèce est la plus abondante.

### Distribution de l'espèce en France

En France, l'ours n'est plus présent que dans le massif Pyrénéen. La dernière observation d'ours autochtone relevée en Pyrénées Centrales remonte à 1988.

En 1995, ne subsistait plus qu'une population d'effectif estimé à 5-6 ours localisés dans les Pyrénées Atlantiques, l'Aragon et la Navarre.

Depuis la réintroduction d'ours bruns issus de Slovaquie en 1996 et 1997 dans les Pyrénées centrales, l'aire de présence s'est considérablement accrue, notamment du fait de la dispersion des jeunes mâles.

On distingue 3 noyaux répartis sur les 6 départements français (09-11-31-64-65-66), 3 provinces espagnoles (Navarre, Aragon, Catalogne) et sur l'Andorre.

En 2009, ils occupent une aire d'environ 7000 km<sup>2</sup>.

## Statut juridique

- Classement UICN : catégorie E, en danger
- Convention de Washington : annexe II.
- Convention de Berne : annexe II.-
- Espèce prioritaire Annexe II directive « Habitats »
- Directive Habitats 92/43/CEE : annexes II et IV.

## Mesures réglementaires en France

L'ours brun est une espèce protégée en application de l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2004. Cet arrêté stipule qu'à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien de la population concernée, le Ministre chargé de la protection de la Nature peut,

après avis conseil National de la Protection de la Nature, autoriser la capture ou la destruction d'individus pour prévenir des dommages importants au bétail ou dans l'intérêt de la sécurité publique.

# Etat des populations et menaces potentielles

## Tendance des effectifs

L'effectif de la population d'ours sur le massif pyrénéen est en augmentation depuis la réintroduction d'ours issus de Slovénie en 1996. En 2009, il est estimé à une vingtaine d'individus. Ces effectifs se répartissent en 2 noyaux de population aux capacités démographiques très contrastées :

- A l'Ouest (région Pyrénées Atlantiques), on trouve un individu autochtone, un de souche slovène issu de la réintroduction et un hybride issu d'une reproduction de la dernière femelle autochtone (tuée en 2004) avec ce dernier. Elle comprend donc très probablement seulement 3 individus la plupart âgés tous mâles.
- En zone centrale (Région Midi-Pyrénées) et à l'Est (aux limites des Région Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) s'installe une population issue de la réintroduction, en phase de re-colonisation sur un large front, s'étendant des Pyrénées Orientales aux Hautes Pyrénées. Elle se compose en 2009 de deux groupes plus ou moins reliés, l'un central composé de 11 individus (6 femelles dont 4 au moins en âge de reproduire, 1 mâle adulte et 4 indéterminés dont 2 oursons de l'année) répartis côté français et espagnol, l'autre oriental composé de 3 mâles adultes présents uniquement côté français, dont 1 probablement disparu au cours du printemps 2009.

## Statut de conservation

Classement UICN : catégorie E, en danger.

Bien que non menacée au niveau mondial, cette espèce est menacée d'extinction dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest (Autriche, Espagne, France, Italie, Grèce).

## Les menaces sur l'ours

### Menaces liées à l'habitat et aux activités humaines

**Disponibilité alimentaire :** globalement à l'échelle du massif pyrénéen, la disponibilité alimentaire ne semble être un facteur limitant. Néanmoins, dans certains secteurs la situation est contrastée. Ainsi, dans le Haut Béarn, les peuplements de châtaignier (*Castanea sativa*) sont rares ou trop bas en altitude et donc perturbés par l'activité humaine pour être régulièrement utilisé par l'ours.

Certaines pratiques pastorales, en particulier la mise à feu de végétaux sur pied, provoquent des feux courants incontrôlés et contribuent à la disparition de certaines zones de sécurité à buis (*Buxus sempervirens*) et d'alimentation (*Vaccinium myrtillus*, *Quercus sp.*).

Un couvert dense apparaît essentiel aux activités de repos, au confort thermique et au sentiment de sécurité.

Les coupes forestières peuvent porter atteinte à cette composante même si on reconnaît ses aspects positifs d'ouverture des peuplements et donc d'accroissement de la disponibilité en nourriture pour l'ours (baies, végétaux herbacés).

**Dérangements liés aux activités humaines :** diverses activités humaines (travaux forestiers bruyants, activités sportives ou de loisirs de pleine nature) peuvent engendrer des nuisances susceptibles de perturber le comportement et se répercuter négativement sur la physiologie des ours.

La pénétration des habitats par des voies d'accès motorisé non réglementées apparaît dans de nombreuses régions comme un élément perturbateur majeur en provoquant des effets cumulatifs induits.

Quelques études, ainsi qu'une analyse préliminaire effectuée dans les Pyrénées centrales, suggère que les ours peuvent, dans une certaine mesure, s'accommoder de la présence de l'homme, à moyenne distance, dès lors qu'ils

sont en milieu boisé.

Néanmoins, les dérangements humains ont un effet différent sur les individus selon l'âge, le statut reproducteur de l'animal, la période de l'année et le type d'activité concerné. Sur ce dernier point, le repos hivernal ou diurne semble particulièrement sensible. Si un dérangement occasionnel (par des randonneurs, des chasseurs ou des travaux forestiers) semble peu préjudiciable pour un mâle ou une femelle adulte, il peut avoir de graves conséquences sur une femelle accompagnée d'oursons beaucoup plus sensible au dérangement.

Des perturbations répétées dans une zone d'élevage des jeunes ou sur le site de tanière d'une femelle accompagnée d'oursons peuvent s'avérer particulièrement préjudiciable pour la survie des oursons.

**Fragmentation** : Elle se traduit par la réduction de l'habitat disponible à l'échelle du paysage et par la formation de fragments d'habitat isolés les uns des autres.

Dans les Monts Cantabriques elle a conduit à la création de 2 sous-populations isolées l'une de l'autre par des infrastructures humaines lourdes (autoroutes, voie de chemin de fer, constructions humaines) qui ne permettent plus l'échange d'individus entre les deux populations.

Dans les Pyrénées, les effets de la fragmentation sur les individus semblent contrastés. Alors que les ours autochtones semblent confinés à certains massifs forestiers et traversent occasionnellement le fond des vallées principales (Aspe, Ossau) où se trouvent les grands axes routiers, certains mâles issus de la réintroduction se dispersent sur de grandes distances et traversent régulièrement les routes à trafic élevé. Cependant, la traversée répétée de ce type de route augmente fortement les risques de mortalité par collision avec un véhicule.

**Destructions illégales** : Dans les Pyrénées, la destruction illégale a été une des causes de la régression de cette espèce au cours du 20ème siècle. L'autodéfense des bergers vis à vis des ours trop prédateurs de bétail se traduisait par des actions de destruction directe.

Actuellement avec les indemnités des dégâts, les mesures d'accompagnement pour le pastoralisme, le statut d'espèce strictement protégée, les risques de destruction illégale sont quelque peu réduits mais encore non négligeables.

**Chasse** : Si au cours du XXème siècle la chasse a été une des causes de la raréfaction de l'ours en France, elle ne représente plus de nos jours la menace principale. Dans les Pyrénées, depuis 1962, date d'interdiction de la chasse à l'ours, les chasseurs ont pris conscience progressivement de la nécessité de préserver cette espèce. Actuellement, les principaux risques pour l'ours par rapport à cette activité reposent sur des erreurs de tir lors d'opérations de chasse ou encore d'auto-défense lors de charge effectuée par une femelle surprise à courte distance par exemple.

Bien que ces risques soient difficiles à supprimer, sa réduction repose avant tout sur la formation et la sensibilisation auprès des personnes qui chassent en zone à ours, ainsi que des modifications des pratiques cynégétiques dans les sites utilisés par les femelles suitées.

**Le trafic routier** : Les collisions avec les véhicules ou les trains constituent une autre source potentielle de mortalité bien documentée dans les populations d'ours brun en Europe et en Amérique du Nord.

Ce risque s'accroît dès lors que la densité de route à trafic élevé est importante dans le domaine vital occupé par un ours. Deux cas ont été recensés dans les Pyrénées ces dernières années, l'un concernant l'ours Boutxy sur une route internationale en Haute Ariège, l'autre mortelle concernant l'ourse Francka sur une 4 voies dans les Hautes Pyrénées.

### **Menaces liées à la petite taille de la population**

- **perte de la variabilité génétique** dans le cas de la population d'ours des Pyrénées Occidentales suite à une forte réduction de l'effectif depuis plusieurs décennies et à des reproductions consanguines.
- **stochasticité démographique** : la taille réduite des effectifs, l'éclatement en plusieurs noyaux de populations,

notamment avec l'absence de femelle reproductrice en Pyrénées Occidentales, rend cette population très sensible aux événements aléatoires.

- **aspects sanitaires** : bien que la pathologie de l'ours brun soit peu connue, il y a peu d'indications dans la littérature d'un effet de quelconques maladies dans la dynamique de population d'ours brun.

## Propositions de gestion

### Propositions relatives au biotope et au dérangement

- Amélioration (trophique, confort thermique, sécurité) des habitats par une sylviculture intégrée (Règles de gestion forestière en zone à ours, ONF), des plantations d'arbres ou d'arbustes fruitiers et des apports artificiels de nourriture. Ce nourrissage artificiel peut être réalisé à plusieurs reprises dans des circonstances particulières (année à faible glandée-fainée, femelle avec jeunes, oursons orphelins&hellip;). Une adaptation des règles de gestion forestière s'applique sur les zones fréquentées par l'ours.
- Diminution du dérangement sur certains sites précis et identifiés (présence d'ourson, tanière active, zone de sécurité&hellip;) par le respect d'un calendrier intégré des travaux forestiers, la régulation de la pression cynégétique (réserves de chasse, battues au chien courant tournantes, information des randonneurs et des chasseurs) et la réglementation des accès routiers.

### Propositions relatives aux activités de loisirs

- Dès qu'un site sensible est identifié (femelle accompagnée d'oursons, site de tanière connu, secteur abritant un ours actif pendant la phase hivernale) canaliser, si possible, la fréquentation touristique sur les principaux sentiers, informer et sensibiliser les chasseurs
- Une adaptation des pratiques de chasse en concertation avec les chasseurs et leur représentant sera recherché, au cas par cas, de façon consensuelle. Pour cela l'administration se rapproche de la Fédération Départementale des Chasseurs concernée pour constituer un groupe de travail local, chargé d'étudier les moyens permettant de prendre en compte la pratique de la chasse et la présence de l'ours. Ces adaptations peuvent viser par exemple : la fréquentation des secteurs sensibles, l'utilisation de la voirie forestière, les modes de chasse.
- Formation spécifique des chasseurs en zones à ours lors de l'examen du permis de chasser.

### Propositions relatives au cloisonnement des habitats

Deux orientations d'actions complémentaires peuvent être mises en place :

- Préparation et information du conducteur sur les risques de collision avec la grande faune et notamment l'ours (signalisation spécifique, ralentisseur&hellip;)
- Aménagement d'habitats pour favoriser la traversée des grands axes routiers à certains endroits (passage à grande faune, maintien de la couverture forestière, absence d'habitat humain permanent à proximité immédiate, limitation ou suppression des murs et barrières de protection au niveau des passages identifiés).

### Propositions relatives à l'acceptation sociale

- Implication des populations locales (bergers, chasseurs, randonneurs, &hellip;) dans le suivi de la population d'ours, dans l'acquisition des connaissances scientifiques sur l'espèce (biologie et comportement de l'ours brun, facteurs limitants) et la connaissance des règles de cohabitation à observer sur les sites sensibles.
- Continuité des actions de sensibilisation, d'éducation et d'information des groupes humains directement concernés par la présence de l'ours en insistant sur la nécessité de conserver cette espèce à haute valeur patrimoniale.
- Accroître l'efficacité des actions de cohabitation ours-pastoralisme (sécurisation des estives par clôtures électrifiées, chien de protection, présence du berger aidé le cas échéant par des bergers-itinérants, indemnisation des dégâts, liaison radio-téléphonique, réfection de cabanes, héliportage).

### Propositions relatives à la taille de la population

- Diverses modélisations (démographie, génétique) démontrent que cette population a de faibles probabilités de survie sur le long terme. Il s'avère donc nécessaire, pour maintenir cette espèce dans les Pyrénées, de réintroduire au cours prochaines années de nouveaux individus, essentiellement des femelles, dans les noyaux atlantique et central.

### **Evaluation des impacts économiques des mesures de gestion prises en faveur de l'espèce**

- Pastoralisme : indemnisation des dégâts - sécurisation des estives par clôtures électrifiées, chien de protection, aide au gardiennage - liaison radio-téléphonique - réfection de cabanes &ndash; transport par bât, hélicoptage &ndash; écobuage contrôlé - opération locale agri-environnementale.
- Amélioration des habitats : plantation de fruitiers sélectionnés &ndash; complémentation en nourriture
- Chasse : constitution d'un GIC &ndash; repeuplement en isards
- Réseau de dessertes sylvo-pastorales : subventions de 80 %
- Sylviculture : report de coupes - expérimentations de modes de débardage aériens &ndash; application des règles de gestion sylvicole en zone à ours
- Financements divers : campagne de sensibilisation et d'informations auprès des acteurs locaux

### **Axes de recherche à développer**

#### **Capacités d'accueil des habitats :**

- Poursuivre l'analyse de la sélection de l'habitat à différentes échelles spatiales (au niveau du massif pyrénéens, au niveau du domaine vital individuel, au sein du domaine vital), à partir des localisations obtenues par télémétrie et par relevé d'indices de présence. Il s'agit à la fois de d'évaluer la disponibilité en habitats favorables sur l'ensemble du massif pyrénéen et d'analyser le choix de certains sites importants dans le cycle biologique de l'espèce (site de tanière, site de repos diurne, zone d'élevage des jeunes&hellip;).
- Evaluer ensuite à partir de ces analyses de sélection de l'habitat le degré de fragmentation des habitats à ours au niveau du domaine vital individuel et à l'échelle du massif pyrénéen. Ces connaissances doivent permettre de déterminer les zones où des mesures de gestion doivent être appliquées pour favoriser le déplacement des ours et assurer ainsi une meilleure connexion entre les noyaux de population.
- Evaluer l'impact des diverses opérations d'amélioration des habitats.

#### **Suivi de la population et Etat de conservation**

- Mettre en place des indicateurs robustes pour suivre la dynamique de la population et l'aire de répartition de l'espèce. Evaluer régulièrement l'état de conservation de l'espèce à partir d'analyse de viabilité de la population.

#### **Prédation sur le cheptel domestique**

- Améliorer la connaissance des mécanismes de la prédation sur les animaux domestiques (déterminisme comportemental, choix des estives attaquées, impact des différentes techniques de sécurisation pastorale et de l'amélioration des habitats).

### **Bibliographie**

CAMARRA J.J., RIBAL J.P. - L'Ours brun. Paris : Hatier, 1989, 213 p.

CAMARRA (J.J.) - Small bear population conservation : lessons learned across the world. France section. IBA San Diego Conf. Proceedings, 2004, 10p

CAMARRA (J.J.), (D.) COREAU, (P.) TOUCHET - Le statut de l'ours brun dans les Pyrénées Pyrénées françaises. Faune Sauvage, 2007, n° 277 : 18-29

CHAPRON G., WIELGUS R., QUENETTE P.Y. ET CAMARRA J.J. 2009. Diagnosing mechanisms of decline and planning for recovery of an endangered brown bear (*Ursus arctos*) population. [www.plosone.org](http://www.plosone.org). vol 4, 10, e7568.  
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable &ndash; Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises, 2006-2009, 2006, 145p, annexes

PARDE J.M., CAMARRA J.J. - L'Ours (*Ursus arctos*, Linnaeus), Encyclopedie des carnivores de France (n°5). Nords/Erdre : S.F.E.P.M., 1992, 41 p

QUENETTE P.Y., M. ALONSO, L. CHAYRON, P. CLUZEL, E. DUBARRY, D. DUBREUIL, S. PALAZON & M. POMAROL. 2001. Preliminary results of the first transplantation of brown bear in the French Pyrenees. *Ursus*, 12 : 115-120.

TABERLET P., CAMARRA J.J., et al. &ndash; Non-invasive genetic tracking of the endangered Pyrenean brown bear population. *Mol. Ecol.*, 1997, 6 : 869-876

*rédigé par J.J. Camarra et P.Y. Quenette*

[retour haut de page](#)